

## REGLEMENT

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

### STRICT RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES EMISES PAR LA FFA

1. Sarreguemines – Dimanche 22/09/2024 à 09h30 – Course hors stade  
4 courses :
  - 11h00 : 1.2 km (personnes nées après le 1<sup>er</sup> janvier 2014)
  - 11h00 : 2.5 km (personnes nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2013)
  - 09h30 : 5km Populaire (personnes nées avant le 31 décembre 2011)
  - 10h30 : 5km Elite (personnes nées avant le 31 décembre 2011)

1 circuit de 2.5km
2. Organisateur : ASSA – Stade Pierre de Coubertin – 12 rue JB Barth – 57200 Sarreguemines.
3. Conditions de participation. La participation à la manifestation est conditionnée à :
  - a) Catégorie d'âge : les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 doivent être accompagnés d'un parent.
  - b) Certificat médical : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
    - soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
    - soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
    - soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie ;
    - soit d'une attestation du Parcours Prévention Santé (PPS) datant de moins de 3 mois à éditer sur pps.athle.fr ;
    - soit d'une attestation de santé pour les mineurs.
  - c) Droit d'inscription : Le droit d'inscription est de 10€ (8€ pour les licenciés FFA) pour le 5km et 3€ (1€ pour les licenciés FFA) pour le 1km et 2.5km (pas d'inscription sur place).
  - d) Mineurs : Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
  - e) Dossard : L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.
  - f) Rétractation : Selon le cas, tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation sauf en cas d'annulation due à la crise sanitaire. En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée.
  - g) Droit à l'image : Tout coureur participant aux 5km des Mousquetaires autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sans contrepartie financière, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les organisateurs s'engagent à traiter les données personnelles en conformité avec la réglementation RGPD et la loi informatique des libertés.
  - h) Acceptation du présent règlement : Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.